

# IN **FO** Isère

*la force syndicale*

Bulletin d'information de l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière de l'Isère



ISSN 0338-5701



9 770338 570100  
CPPAP 0722 5 05801

Prix : 0,80 €  
Abonnement 1 an : 3,20 €

N°179- Premier trimestre 2025

## SOMMAIRE

Editorial	p3
Pour la libération du docteur Abu Safiya	p4
Hôpitaux de Grenoble et Voiron	p5
Hôpital de Bourgoin-Jallieu AG du syndicat FO	p6
Les salariés de Lidl en grève	p7
Arkema	p8-9
Défendre les intérimaires	p10
Stage Travail Handicap	p11
Droit des travailleurs : questions/réponses	p13-14
Union des retraités (UDR)	p15 et 16
Pour le retour à 4 jours de classe par semaine	p18
Pour la libération de Christian Tain	p19
AFOC	p20-21
Permanences à l'UD	p22
Les formations	p23
Pain, Paix, Liberté	p24

## UNION DÉPARTEMENTALE FO 38

vous accueille tous les jours  
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h,  
le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h

Pour nous joindre :  
04 76 09 76 36 / [udfo38@fo38.fr](mailto:udfo38@fo38.fr)  
Bourse du Travail  
32 Avenue de l'Europe  
38030 Grenoble cedex 02

Attention nouvelle adresse

UL BOURGOIN-JAILLIEU  
5 Place Saint Michel - 38300 BOURGOIN-JAILLIEU  
Permanence sur rendez-vous  
04 76 09 76 36

UL LA TOUR DU PIN :  
11 Boulevard Gambetta - 38110 LA TOUR DU PIN  
Permanence sur rendez-vous  
04 76 09 76 36

UL VIENNE :  
2 Chemin des Aqueducs - 38200 VIENNE  
Permanence sur rendez-vous  
06 49 34 63 92  
[fo.ulvienna@laposte.net](mailto:fo.ulvienna@laposte.net)

UL VOIRON :  
Place Jacques Antoine Gau - 38500 VOIRON  
Permanence sur rendez-vous  
04 76 05 52 04  
[ulfovoiron@gmail.com](mailto:ulfovoiron@gmail.com)

UDR38 (Union des Retraités FO 38)  
Permanence sur rendez-vous  
04 76 09 76 36  
[udr@fo38.fr](mailto:udr@fo38.fr)

AFOC 38 (Association FO des Consommateurs)  
Permanence sur rendez-vous  
04 76 09 97 76 - 06 11 96 57 97  
[afoc38gre@laposte.net](mailto:afoc38gre@laposte.net)

INAS (pour vos dossiers retraites)  
Permanence sur rendez-vous  
04 76 33 81 40  
[grenoble@inas-atief.com](mailto:grenoble@inas-atief.com)

UD FO Isère  
Bourse du Travail - 32 avenue de l'Europe  
38030 Grenoble cedex 02  
TEL. 04 76 09 76 36  
[udfo38@fo38.fr](mailto:udfo38@fo38.fr)

Directeur de publication  
Philippe BEAUFORT

Impression  
CONCEPT6 COMMUNICATION  
38100 Grenoble

## ÉDITORIAL



“Le Président de la République vient de donner son feu vert pour une politique de défense”, suivi par tout le continent européen. Il faudrait « réarmer les pays d’Europe » pour « se défendre contre la Russie » et pour « aider l’Ukraine ».

Mais quel salarié souhaite voir ses enfants enrôlés ! Malgré le bourrage de crâne médiatique, les travailleurs n’en veulent pas, encore moins de l’« effort » voulu par les va-t-en-guerre heurtant de plein fouet les conquêtes sociales.

Le Budget de l’État et la Loi de Finances de la Sécurité Sociale 2025, imposés par 49-3 et non censurés, vont aggraver dangereusement l’accès à l’emploi, à des soins, aux services publics, l’accès à l’Université pour nos jeunes, à la culture... 32 milliards d’économies sur la « dépense » publique! 50 milliards d’économies sur le dos des salariés au total !

Au total ?

Pendant ce temps, le Conseil National des politiques de lutte contre la pauvreté vient de rendre un avis très critique sur la réforme du RSA liée à la Loi Plein Emploi qui va entraîner une surenchère des radiations et précipiter le basculement vers une pauvreté extrême. Concernant notre santé, malgré des dispositions censurées par le Conseil constitutionnel (comme par exemple l’obligation d’accepter le covoiturage sanitaire pour être remboursé !...), le gouvernement entend avancer en dehors du cadre légal dans son objectif de suppression du service du contrôle médical simplement reporté au 1er octobre 2025...

Le gouvernement veut en finir avec notre Sécurité Sociale (dont nous fêtons cette année les 80 ans) et continue à creuser un « trou fictif » conséquence des cotisations patronales manquantes. Pour rappel, les exonérations patronales s’élèvent à 80 milliards d’euros par an !

La marche est forcée, passant outre une cote de « confiance » au plus bas, le gouvernement fait fi des revendications portées par les organisations syndicales et cherche à s’appuyer quand il le peut sur celles qui versent dans une soi-disant « union sacrée ». Que penser de la CFDT qui demande une « hausse d’impôts pour financer l’effort de guerre » et la poursuite des discussions sur la capitalisation avec le MEDEF dans un « village retraites », suite du conclave...

La CGT a fini par suivre FO et par sortir de ce piège : on ne peut que s’en féliciter. Pour autant, elle maintient un calendrier de journées d’actions qui ne permet pas de victoires pour les salariés et permet au gouvernement de poursuivre la casse.

FO a réaffirmé dans une déclaration le 6 mars 2025, qu’elle « ne veut participer ni à l’instrumentalisation ni à l’intégration des organisations syndicales de salariés dans une économie de guerre, synonyme de renoncement et d’abandon des revendications des travailleurs. » Nous nous en félicitons.

Nos syndicats FO sont là pour aider les salariés à faire aboutir leurs revendications pas pour aider le gouvernement. Une chose est sûre, nous sommes à la bagarre ! Nous n’arrêterons pas de revendiquer et de chercher les moyens d’arrêter la casse de nos conquêtes sociales. Et nous le redisons : seules les grèves reconductibles, jusqu’à satisfaction des revendications, dans l’unité public-privé des salariés et des retraités nous permettrons de gagner !

Place aux revendications, non à l’économie de Guerre !

Philippe Beaufort  
Grenoble le 2 avril 2025

## Blouses blanches pour Gaza pour la libération du docteur palestinien Abu Safiya



Le 26 février, devant le ministère de la santé, le SNMH FO était aux côtés des blouses blanches pour Gaza pour la libération du Dr Abu Safiya et demander au ministère de la santé de prendre position.

Intervention du Docteur Paraire :

Cher(e)s ami(e)s, bonjour et merci à vous tous,

**Je suis le Docteur François Paraire, Médecin honoraire des hôpitaux de Paris, membre du SNMH FO, mandaté pour intervenir ici lors de ce rassemblement devant le ministère de la Santé pour la libération du Dr Hussam Abu Safiya.**

Merci à vous les Blouses blanches pour Gaza. Nous n'avons pas hésité un instant à répondre à votre proposition de nous rendre ce jour au ministère de la santé. Pour dénoncer la complicité du gouvernement face aux crimes commis envers les soignants de Gaza. Pour exiger la libération de notre confrère palestinien le Dr Hussam Abu Safiya. De même, nous n'avons pas hésité à dénoncer dès octobre 2023, les destructions d'hôpitaux et les massacres dans la bande de Gaza.

Nous avons été gravement menacés par l'Association des Médecins Israélites de France qui entendait nous accuser auprès des juridictions disciplinaires du Conseil de l'Ordre des médecins. Cette association nous demandait de modifier le communiqué de soutien que nous, SNMH FO, avons, en conscience, en confraternité, apporté aux médecins et aux soignants de cet hôpital de Gaza. Fidèles au Serment d'Hippocrate, ces médecins palestiniens avaient refusé d'abandonner les blessés et malades. Contre l'ordre que les autorités militaires israéliennes leur avaient donné. Nous avons participé à Vitry sur Seine, à Bruxelles, à Genève aux manifestations initiées par les Blouses blanches pour Gaza pour exiger le cessez-le feu en Palestine, dans la recherche d'unité. Notre participation aujourd'hui à ce rassemblement pour la libération immédiate du Dr Hussam Abu Safiya s'inscrit dans la tradition internationaliste du syndicalisme. A celle qui combat la guerre et la marche à la guerre.

Nous sommes médecins. A ce titre nous avons prêté le serment de soigner, de panser toute personne qui nous demande aide et assistance. Quel que soit le côté du conflit où se trouve le blessé ou le malade. Apporter ses soins, c'est ce que faisait le Dr Hussam Abu Safiya. Refuser de le soutenir serait manquer à notre serment, le Serment d'Hippocrate. Nous ne sommes pas des parjures.

**Pour que les populations palestiniennes et de tout le Moyen-Orient vivent leur vie, vivent de leur travail, de leurs oliviers centenaires, des produits de leur belle terre où le soleil doit briller pour tous, il faut la Paix. Alors il faut arrêter de bombarder les hôpitaux. Arrêter de tirer sur les ambulances. Il faut libérer le Dr Hussam Abu Safiya, un des derniers médecins à soigner dans le nord de Gaza !**

**Que le gouvernement français n'ait rien dit lors de son enlèvement par l'armée Israélienne est indigne d'une démocratie. Que le ministère de la santé continue de ne rien dire est de l'irrespect pour les médecins et les soignants. Ce ministère est censé organiser et diriger la politique de santé en France.**

**Que dirait-on si ce ministère détruisait les hôpitaux, empêchait les médecins d'exercer la médecine ? C'est hélas la question du moment. Aujourd'hui c'est ce qu'il fait en France.**

Ceux qui se taisent pour Gaza acceptent de voir les patients mourir sur des brancards aux urgences faute de lits d'hospitalisation. Ils organisent avec des budgets rabetés, au profit de ceux de l'armement, les coups mortels portés à l'hôpital.

Nous lions les questions, nous relient ce rassemblement avec celui de Genève, celui du 30 janvier dernier devant le ministère des Affaires étrangères, celui d'aujourd'hui, et l'initiative majeure en cours de discussion pour le 7 avril prochain.

**En avant pour la libération immédiate de notre confrère palestinien le Dr Hussam Abu Safiya !**

**CHU :  
hôpitaux de Grenoble et Voiron  
A l'issue de la délégation  
auprès du directeur du SAMU**



Grenoble le 10 février 2025,

**Nous avons rencontré le directeur médical du SAMU le 6 février.** Nous sommes d'accord sur un point : la capacité d'hospitalisation conventionnelle (HC), un des deux piliers de notre système de soins, est la question de fond. Les personnes âgées, les personnes qui arrivent en bout de solution thérapeutique, les personnes si malades que le soin ne peut plus s'organiser dans leur cadre de vie, doivent pouvoir bénéficier d'une place en HC. C'est l'oncologie, la gériatrie, la médecine interne, la psychiatrie, la traumatologie...

Selon les médecins, réunis en groupes de travail ou en instances, le besoin pour la population est :

- 20 lits d'hospitalisation accessibles tous les jours à Voiron si le SAU continue à fonctionner dans l'état actuel (admission après 20 h les lundi et jeudi)
- 60 lits tous les jours aux urgences de Nord pour désengorger le Nouveau Plateau Technique.

Le nombre de personnes très âgées et malades augmente, c'est l'affaire de tous. Laisser s'encombrer le service d'accueil d'urgence par ce défaut d'aval organisé et entretenu revient à accepter un service de gériatrie en couloir qui détruit de fait l'accès aux soins pour tous.

Les plus jeunes, ceux qui travaillent ont, eux aussi, le droit d'être soignés. C'est une rupture du contrat intergénérationnel qui est en train de se produire. L'accès aux soins pour tous est sacrifié, car nous sommes submergés de malades graves pour qui le système ne prévoit plus de place.

Nous devons ouvrir des lits pour ces patients, pour les extraire de ce mode d'admission et rester actifs pour ceux qui arrivent, sans quoi les retards diagnostiques et thérapeutiques se multiplieront, sans quoi les inadmissibles décès inopinés, tolérés silencieusement par les instances, se répéteront. L'augmentation de l'incidence des décès inexpliqués est désormais scientifiquement documentée\*.

L'urgente nécessité, c'est d'ouvrir des lits à l'hôpital Nord et à Voiron. Tout le monde le sait. Madame la Directrice Générale le sait. Nous l'avons rencontrée le 7 janvier, nous lui avons exposé la gravité de la situation et ses conséquences mortelles pour les patients. Des décisions pourraient être prises... Dans l'intervalle, il s'agit de protéger, sécuriser, renforcer les personnels qui tiennent encore la porte. Sur ce point aussi nous sommes d'accord avec le directeur du SAMU 38.

**Dans l'immédiat nous demandons :**

- l'embauche de médecins : 2 ETP pour sécuriser les JEUDI ET LUNDI et 8 ETP pour tenir 7 jours/7,
- l'embauche de 6 brancardier-e-s, 6 Aides Soignant-e-s et 6 IDE pour renforcer l'UHCD,
- l'embauche d'un équipage d'ambulancier-e-s dédié,
- l'ouverture en urgence de l'unité d'hospitalisation vacante au deuxième étage du NHV,
- l'ouverture en urgence de la septième salle de bloc opératoire à Voiron.

Pour le SNMH FO, Claire Arasomohano et Cyrille Venet

\* Littérature disponible sur demande



## Retour sur l'AG du syndicat FO du Centre hospitalier Pierre Oudot (CHPO) à Bourgoin-Jallieu

Carole Verdier, secrétaire générale FO au CHPO, a été interviewée par le Dauphiné Libéré le 12 décembre 2024, en marge de l'Assemblée Générale. Extraits :

« Nous faisons face notamment à des grosses difficultés de recrutement qui ont des conséquences sur l'ensemble des personnels, également sur nos patients pour lesquels l'accès aux soins est de plus en plus difficile. C'est normal puisqu'on manque de médecins, d'infirmières, d'aides-soignantes et de personnels administratifs. »

L'article du DL précise que la direction du CHPO, contactée, n'a pas donné suite.

Cependant, la réalité est connue : 30 % de lits fermés à Bourgoin-Jallieu en 2024 - une soixantaine de lits en moins répartis dans les différents services, selon FO. « Nous ne pouvons plus soigner correctement les patients, ni tous les accueillir comme on le souhaiterait », ont déclaré les camarades à la journaliste.

Carole a précisé : « Quasiment tous les services sont en souffrance, mais on aimerait notamment mettre en lumière la psychiatrie et la pédopsychiatrie. Le turnover, les réorganisations intempestives, les départs de professionnels de santé créent une situation extrêmement problématique. » Claire Aston, secrétaire adjointe du syndicat a ajouté :

« Des patients se retrouvent dans la nature, renvoyés vers le libéral. Il n'y a pas de liste d'attente, ils sont juste livrés à eux-mêmes. »

Les personnels sont amenés à effectuer des heures en plus, parfois entre 200 et 300 heures sur une année, très rarement rémunérées ou récupérées.

Carole conclut : « Les équipes sont épuisées, au bord de la rupture. Il faut que ça change. Et vite. »



## Mobilisation réussie dans les magasins LIDL le 7 février 2025

Regroupés dans une intersyndicale, 5 syndicats dont FO ont appelé les salariés du groupe LIDL et de ses magasins partout en France à se mettre en grève pour l'augmentation des salaires, de meilleures conditions de travail, contre l'individualisation par la performance et contre l'ouverture des magasins le dimanche.

Les camarades FO sont mobilisés sur cette grève, avec le soutien total de l'UD FO Isère.

Le vendredi 7 février, dans toute la France, selon les syndicats grévistes, entre 350 et 500 magasins ont baissé le rideau sur 1 600, avec 10% des 46 000 salariés grévistes (80 magasins temporairement fermés selon la direction de Lidl, une petite quarantaine selon l'Unsa - qui n'appelait pas à la grève).

Sur des banderoles devant plusieurs magasins :  
« On n'est pas des robots, respectez nos repos ! »

Sabine Pruvost, déléguée centrale FO, a déclaré à la presse :  
« C'est un bilan très positif, on savait qu'on allait mobiliser mais pas autant ».

La direction de Lidl a déclaré « s'inscrire dans le maintien du dialogue social », mais les responsables syndicaux, dont Sabine Pruvost, restent méfiants.





**Résister, Revendiquer, Reconquérir**

Syndicats FO Groupe ARKEMA



## Non à la fermeture de JARRIE SUD

Protégeons l'emploi, l'avenir de notre chimie et notre environnement !

LE SITE DE JARRIE ET TOUTE LA PLATEFORME DE PONT- DE- CLAIX EST EN DANGER !!

QUEL AVENIR POUR LA CHIMIE EN FRANCE ?

Comment nos collègues et leurs familles vont subvenir à leurs besoins ?

La fermeture de Jarrie Sud engendrerait des suppressions de postes importantes et fragiliserait le tissu économique local du fait de la baisse de l'activité industrielle.

- Des conséquences désastreuses pour l'économie locale.
- Risque sur les approvisionnements en matière première fragilisant certains sites du groupe, qui pourraient connaître le même destin.
- Une perte de savoir-faire et de compétitivité.

### FO demande à la direction et aux pouvoirs publics :

- Le maintien de l'activité et la préservation des emplois.
- L'engagement d'ARKEMA et des pouvoirs publics pour permettre une transition industrielle y compris au moyen d'une nationalisation temporaire le temps de trouver une solution pérenne.
- La création d'un véritable plan de reconversion pour les travailleurs concernés.

Force Ouvrière doit être reçu prochainement au ministère de l'Industrie pour demander au gouvernement via le ministre d'assumer leur responsabilité en mettant en place la nationalisation temporaire afin de trouver des solutions viables pour maintenir l'emploi à Jarrie et sur la plateforme de Pont- de- Claix.

**Agissons maintenant pour sauver les centaines d'emplois et préserver l'avenir de nos collègues à Jarrie et dans la chimie en France.**

**Arkema revendique d'être top employeur, qu'il le prouve en maintenant les emplois et en respectant ses engagements sociétaux décrit dans la RSE du groupe.**

## SOUTIEN AUX SALARIÉS D'ARKEMA MOBILISÉS





## Stage Travail et Handicap

Le principe de l'égalité suppose la différence. C'est parce que nul n'est identique à l'autre qu'il faut œuvrer à l'égalité de droit, au respect de la dignité et lutter contre toute forme de discrimination liée au handicap. Cela passe par la solidarité !

Il faut agir pour passer de l'égalité prescrite à l'égalité réelle pour les travailleurs handicapés. C'est tout le sens de l'action de longue date menée par FO en matière d'emploi et de respect du droit du travail.

Revendiquer, négocier, agir ! FO, en tant qu'organisation syndicale représentative, solide, structurée et présente dans tous les départements et tous les secteurs professionnels a et se donne les moyens d'agir en ce sens.

FO se veut acteur majeur dans la revendication et la défense des personnes en situation de handicap tout au long de leur vie professionnelle. FO soutient les mesures visant à maintenir les personnes en situation de handicap dans leur emploi et ce jusqu'à leur départ en retraite.

Tout en rappelant les points de vue et revendications de FO, la formation travail et handicap qui s'est déroulée du 18 au 20 mars 2025 à l'Union départementale a permis d'apporter aux référents FO et aux camarades mandatés sur cette question, les éléments et les outils nécessaires à la fois pour accompagner et défendre un salarié en situation de handicap, pour agir en CSE, et pour négocier un accord sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, que ce soit au niveau de la branche et de l'entreprise.



Objectifs : accompagner et défendre les travailleurs handicapés ; agir pour l'emploi des personnes handicapées

Au programme : tour d'horizon du handicap, parcours du travailleur handicapé, acteurs et outils du maintien en emploi, cas pratiques d'accompagnement syndical, obligation d'emploi et approche de la négociation.

**TRAVAIL & HANDICAP**

PERMANENCES AVRIL & MAI 2025

**VENDREDI 18 AVRIL**  
(Matin)

**VENDREDI 16 MAI**  
(Matin)

Latifa OUAZAA  
Référente Handicap de l'UDFO 38  
vous accueille à l'UD  
pour vous aider et vous conseiller

Permanences le matin sur rendez-vous :

- Contactez l'UD au 04 76 09 76 36
- Adressez un mail à [udfo38@fo38.fr](mailto:udfo38@fo38.fr)

POSSIBILITE DE RENDEZ VOUS TELEPHONIQUE

Ces rendez-vous sont réservés aux adhérents à jour de leur cotisation

**FO** Isère  
la force syndicale



**Conseil, Expertise,  
Négociation, Formation,  
Comptabilité et ASC ...**

Représentants  
du personnel,

**apex isast**

**VOUS ÉCLAIRE AU  
QUOTIDIEN**

## Droit des travailleurs : les camarades de l'UD FO répondent

Le... à 20:27, M a écrit :



Bonjour,

Concernant le calcul des indemnités journalières (IJ), je vous envoie l'attestation de la CPAM et vous confirme que j'ai bien reçu un virement de leur part. Par ailleurs, le calcul des IJ se base sur les trois derniers mois en maladie mais concernant un accident du travail la CPAM se base sur le mois précédent l'accident du travail.

J'ai posté deux chèques d'adhésion à l'adresse de Bourgoin-Jallieu que vous allez recevoir sous peu.  
Je vous remercie.

Réponse le... à 17:11



Bonjour Madame M, Nous avons bien reçu votre adhésion accompagnée des chèques, merci.  
Concernant les feuilles de paye, étant donné que vous avez bien reçu les indemnités de la CPAM, elles sont bien en conformité. Comment évolue la situation au travail ces derniers jours ? Si Mr C intervient à nouveau de façon excessive peut-être devriez-vous demander la présence d'un membre du CSE (et répondre calmement aux potentielles remarques). N'hésitez pas à me contacter si tel était le cas ; peut-être faudra-t-il alors réfléchir à se rapprocher d'un membre du CSE pour le lancement d'une alerte RPS (Risques Psychosociaux). Pourriez-vous, en cas de nécessité, avoir des témoins concernant le 1er août lorsque Mr C a crié ?

Il serait bien de contester également par écrit les faits en lien avec la première lettre recommandée.

En pièce jointe vous trouverez votre version originale (v1) ainsi qu'une version très légèrement modifiée (v2).  
N'hésitez pas à me contacter pour toute question. Bonne fin de journée,

Le... à 22:55



Bonjour, Je vous remercie pour vos réponses. Je prends note des observations sur l'écrit.  
Je pense que oui, je devrai faire un écrit concernant le premier avertissement. Par contre, concernant l'altercation avec Mr C, il n'y avait qu'un témoin qui est le responsable du contrôle (Mr G). Par conséquent, il défendra Mr C.

Cependant, une autre priorité vient s'ajouter à la situation. Mardi ... septembre, la CPAM m'a envoyé un recommandé concernant ma demande de reconnaissance d'accident du travail du ... 2024. Elle va m'envoyer un code pour remplir un questionnaire de risque pro à compléter sous 20 jours. Le courrier mentionne que les éléments en leur possession ne leur permettent pas de statuer sur le caractère professionnel de l'accident.

J'aurais peut-être du coup besoin de vos conseils.

Mon employeur va je pense me contredire.

En vous remerciant.

Réponse Le...



Bonjour Madame M, Voici un lien d'ameli qui explique rapidement en quoi consiste ce questionnaire : <https://www.youtube.com/watch?v=6fTrQWZA6Ws&t=6s>. Je vous conseille dès à présent de récupérer toutes les fiches de données de sécurité en lien avec votre accident, que ce soit pour les machines ou pour les substances. Il faudra les intégrer au questionnaire. Ce sera ainsi plus facile pour ameli de statuer. N'hésitez pas à me solliciter.

GUIDE



LE DROIT SYNDICAL

FO

## Droit des travailleurs : les camarades de l'UD FO répondent

Le ...



Bonjour Madame S,

Je vais transmettre à FO Métaux votre question concernant la prime d'ancienneté et vous tiens au courant. J'ai trouvé les infos suivantes : Conformément à l'article 142 de la convention collective nationale de la métallurgie du 7 février 2022, la valeur de point pour le calcul de la prime d'ancienneté est fixée à 5,67 € à compter du 1er mai 2024. Votre prime doit être calculée sur les appointements réels, le montant des indemnités de chômage partiel est inclus dans la base de calcul.

Concernant la démarche accident du travail... Le document indique qu'il vous a été conseillé de voir un médecin, la CPAM devra trancher si l'échange que vous avez eu avec votre employeur sur la problématique rencontrée constitue une information d'accident de travail car cette information doit être faite dans les 24 heures. Je pense également qu'il faut laisser la CPAM statuer sur la situation.

Bien cordialement,



## Union Départementale des Retraités 38



### « L'unité d'action implique l'unité sur les revendications »

Dans le courrier de l'UCR à toutes les UDR à propos de la journée du 20 mars

« La date choisie sans concertation tout comme la forme que prendra cette journée sans revendications précises ne nous conviennent pas. Cela nous convient d'autant moins que nous avons appris que les responsables CGT avaient pris la décision, sans en référer à qui que ce soit, d'organiser le 20 mars des rassemblements régionaux devant les ARS. Vous comprendrez dès lors que nous ne pouvons pas nous associer à cette initiative. Ce qui ne veut pas dire que dans tel ou tel endroit nous ne soyons pas amenés à agir avec d'autres organisations ici pour lutter contre la fermeture des urgences, là pour dénoncer la fermeture d'un centre de soins ou encore pour combattre contre la décision visant à mettre sous la tutelle des CPAM le service de contrôle médical.

C'est notre conception de l'unité d'action, sur des revendications clairement définies et non sur un vague mot d'ordre de « journée nationale d'action santé »...

**C'est la raison pour laquelle, si nous restons membres du G9 tel qu'il a été conçu à l'origine, nous ne nous associerons pas aux décisions qui iraient à l'encontre de notre conception.**

**Comme nous l'avons rappelé à de nombreuses occasions, l'unité d'action ne se conçoit qu'à partir du moment où il y a unité sur les revendications. Ce qui ne semble pas être forcément le cas aujourd'hui.**

Amitiés syndicalistes,  
Paul Barbier, Secrétaire adjoint de l'UCR-FO

## De nouvelles règles de tarification mises en place pour certains EHPAD en 2025

Un décret publié au Journal officiel du 1er janvier 2025 modifie les conditions dans lesquelles certains Ehpads peuvent pratiquer des tarifs différents selon que leurs résidents bénéficient ou non de l'aide sociale à l'hébergement.

Tous les Ehpads ne peuvent pas accueillir des bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement (ASH). Les Ehpads habilités à l'aide sociale (les Ehpads publics et la plupart des Ehpads associatifs) accueillent non seulement les bénéficiaires de l'ASH mais aussi des personnes qui ne sont pas éligibles à cette aide. Depuis 2005, ils peuvent fixer librement un tarif d'hébergement pour les résidents non bénéficiaires de l'ASH. Pour encadrer ce tarif, l'Ehpad devait conclure une convention d'aide sociale avec le conseil départemental de son lieu d'implantation.

Le tarif appliqué aux résidents bénéficiaires de l'ASH reste défini par les conseils départementaux. L'arrêté fixe à 35 % l'écart maximum, pour des prestations identiques, entre le tarif d'hébergement appliqué pour les bénéficiaires de l'ASH et celui appliqué pour les autres. Lorsqu'une tarification différenciée est mise en place, un Ehpad doit informer le conseil départemental de son lieu d'implantation. Celui-ci a la possibilité de diminuer l'écart de tarifs mis en place, afin de préserver une offre d'hébergement abordable.

Les Ehpads peuvent utiliser ces nouvelles modalités de fixation des tarifs pour les personnes arrivées au sein de leur établissement à compter du 1er janvier 2025.

À savoir : Le tarif d'hébergement des Ehpads comprend notamment : la mise à disposition d'une chambre ; l'entretien des espaces privatifs et communs ; les prestations de restauration (l'accès à un service de restauration, ainsi que 3 repas, un goûter et la mise à disposition d'une collation nocturne) ; des prestations d'animation de la vie sociale (l'accès aux animations collectives et aux activités organisées dans l'enceinte de l'établissement...).

À noter : Vous pouvez comparer le prix des Ehpads et le montant de votre reste à charge (après déduction le cas échéant de l'allocation personnalisée d'autonomie et de l'aide au logement) en utilisant le simulateur du site officiel d'information pour les personnes âgées et leurs aidants. Ce simulateur permet par ailleurs de savoir si un Ehpad est habilité ou non à accueillir des bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement.

## Union Départementale des Retraités 38

FSU, CGT, CGC sont intervenus en disant que ce décret n'était pas juste, que certains Ehpad avait fixé une augmentation supérieure au 10% recommandés par le Département.

Notre intervention : "FO partage les remarques des collègues des autres syndicats. Toutefois nous voudrions ajouter que le constat est fait que les établissements sont en situation financière difficile, que les résidents et leurs familles aussi, et que le département n'avait pas les moyens pour prendre en charge la hausse des coûts du fait de l'insuffisance des dotations de l'État.

Nous rappelons notre position du financement de la dépendance par la Sécurité sociale qui, si elle avait tous les moyens (l'arrêt des exonérations de cotisations et leur récupération permettrait à des centaines de milliers d'euros d'abonder ses caisses), pourrait assurer une prise en charge correcte des personnes privées d'autonomie - que ce soit en établissement ou à domicile.

Nous rappelons qu'en 1945 lors de sa constitution, le pays sortait de la guerre et que malgré la situation économique difficile, la Sécu a permis de soigner la population et de faire progresser significativement l'espérance de vie."



A Sainte-Clotilde de Coulanges-sur-Yonne : « Non à la fermeture, oui au respect des engagements ! »



# « CLIMAT & BIODIVERSITÉ : NOTRE DÉFI SANTÉ »



La raison d’agir du Groupe VYV est de rendre réelle et concrète l’application du droit à la santé pour tous. La dégradation de la biodiversité et le dérèglement climatique impactent la santé et les modes de vie. L’accès à la santé doit donc intégrer pleinement une dimension environnementale. Dans ce contexte, le Groupe VYV souhaite agir collectivement en impliquant l’ensemble de ses parties prenantes et vous propose **son parcours de sensibilisation « Climat & biodiversité : notre défi santé »**.

## Santé et environnement : agissons ensemble !

Le lien étroit existant entre la qualité de l’environnement et la santé humaine est désormais une réalité pour chacun d’entre nous. La pollution de l’air et de l’eau, la déforestation ou encore le changement climatique, entraînent des conséquences graves sur la santé humaine, telles que l’augmentation des maladies respiratoires, cardiovasculaires et infectieuses. L’épuisement des ressources naturelles et la perte de biodiversité affaiblissent également les écosystèmes qui soutiennent la vie humaine. Facteur majeur de santé, la sauvegarde de l’environnement relève autant d’une responsabilité collective qu’individuelle. Il est urgent d’agir pour limiter les dommages environnementaux. Face à ces enjeux, le parcours de sensibilisation permet de mieux comprendre les liens entre les crises écologiques et la santé humaine.

## Un contenu riche et varié

Ce parcours digital d’une heure et demie, mis à votre disposition à titre gratuit, est organisé en trois parties :

- 1. Biodiversité et santé** : des enjeux croisés.
- 2. Climat** : le dérèglement climatique et ses conséquences sur les enjeux de santé.
- 3. Santé** : une nouvelle approche.

Vous y trouverez des supports d’apprentissage diversifiés tels que des vidéos d’experts reconnus, des animations graphiques, des activités ludiques et des fiches de synthèse.



Découvrez le parcours



Pour plus d’informations, contactez votre référent ou envoyez un mail à : [relation.partenaire@groupe-vyv.fr](mailto:relation.partenaire@groupe-vyv.fr)



SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT

GRUPE  
**vyv**

POUR UNE SANTÉ  
ACCESSIBLE À TOUS

**Grenoble, Echirolles,  
Saint-Martin d'Hères :  
campagne pour le retour à la  
semaine de 4 jours de classe  
par semaine**



En 2017, le gouvernement a ouvert la possibilité d'en finir avec la semaine scolaire de quatre jours et demi avec cours le mercredi matin. Depuis, souvent après des mobilisations importantes, de très nombreuses communes sont revenues à une organisation avec 4 jours de classe avec coupure d'une journée complète le mercredi sur 36 semaines.

Actuellement, les écoles de plus de 96% des communes de France ont choisi de revenir à la semaine de 4 jours. En Isère, la municipalité de Grenoble, comme celle d'Echirolles et de Saint-Martin d'Hères, a malgré tout décidé de maintenir le rythme scolaire à 4 jours et demi malgré les effets néfastes (désormais largement reconnus) d'un tel rythme scolaire sur les conditions d'enseignement comme sur les conditions d'apprentissage.

Pour rappel, la semaine d'école à 4 jours et demi, c'est notamment :

- La fatigue généralisée, aussi bien pour les élèves que pour les enseignants, du fait de l'augmentation du temps de présence en milieu scolaire et/ou périscolaire et de l'absence d'un jour de repos en milieu de semaine pour les élèves,
- L'absentéisme le mercredi matin,
- La fuite de certains élèves vers l'enseignement privé, qui a maintenu la coupure du mercredi.

Les enseignants des écoles maternelles et élémentaires, fonctionnaires d'État, vivent une véritable injustice face à l'organisation différente de la semaine scolaire en fonction des municipalités !

Les fonctions de professeurs des écoles et d'instituteurs doivent relever des mêmes horaires d'enseignement hebdomadaires quelle que soit la commune où ils enseignent.

Plusieurs mobilisations des collègues ont eu lieu sur le sujet, avec le soutien massif des parents d'élèves, et celui du SNUDI-FO. Ces combats se sont pour l'instant soldés par un refus catégorique de la municipalité.

**Nous proposons de reprendre la lutte, jusqu'à obtenir satisfaction !**

**Le SNUDI FO 38 appelle les collègues ainsi que les parents d'élèves à se mobiliser de nouveau sur la question en rédigeant des motions d'école pour solliciter collectivement un rendez-vous avec le maire et en diffusant, en faisant signer et en signant la pétition au verso.**

Pétition				
à faire signer aux collègues et aux parents !				
NOM	PRENOM	ECOLE	MAIL	SOUHAITE FAIRE PARTIE DE LA DELEGATION

**Pétition pour le retour de la semaine scolaire à 4 jours à Grenoble, Echirolles et Saint-Martin d'Hères**

à remettre à un militant du SNUDI FO 38 ; ou à renvoyer :

> par courrier au : SNUDI FO 38 - Bourse du Travail - 32, avenue de l'Europe - 38030 GRENOBLE Cedex 2

> par mail au : [snudifo38@gmail.com](mailto:snudifo38@gmail.com)

## Libération immédiate de Christian Tein

FNEC FP  
**FO**

### *Libération immédiate de Christian Tein et de tous les prisonniers politiques kanak !*

Montreuil, le 23 mars 2025

Christian Tein est en prison depuis juillet dernier, à 16 000 km de chez lui, accusé de « complicité de meurtre », de « vol en bande organisée avec arme », de « destruction en bande organisée du bien d'autrui par un moyen dangereux pour les personnes », de « participation à une association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un crime et d'un délit », et de « participation à un groupement formé en vue de la préparation de violences contre les personnes ou de destruction de biens ». Il croupit en prison à 16 000 km de chez lui, de même que ses camarades de la Cellule de coordination des actions de terrain, dispersés sur tout le territoire français.

Sa faute ? Avoir été le porte-parole de la CCAT en Kanaky-Nouvelle-Calédonie, qui coordonnait les actions contre la réforme constitutionnelle que le gouvernement Macron tentait d'imposer.

Que l'on partage ou pas ses prises de position politiques, il s'agit d'une question de démocratie. Ces accusations, cette détention provisoire, cette déportation en métropole sont autant d'attaques contre la liberté de revendiquer et de manifester. Elles menacent toute action politique ou syndicale.

La FNEC-FP-FO revendique la libération immédiate de Christian Tein et de tous les prisonniers politiques kanak, l'arrêt des poursuites, et le rétablissement de leur liberté de rejoindre leur terre.



## Assemblée générale de l'AFOC38 le 18 février 2025 à Grenoble

L'AFOC38, association FO de défense des consommateurs et des locataires a présenté son compte rendu.

L'AFOC38 n'a pas chômé ! Et elle compte bien développer son activité.

L'AFOC38 traite les litiges, et particulièrement :

les problèmes de voisinage et de relations avec les syndicats de copropriété ; les problèmes liés aux infiltrations, à l'isolation... dans les logements loués ; plus généralement les conditions d'habitation ; les réservations de voyage annulées ; les soucis avec un garagiste ; les problèmes avec la banque...

En 2024, 60 dossiers ont été déposés par nos adhérents. 56 dossiers ont eu une issue positive, 4 sont toujours en cours de traitement.

Un objectif prioritaire : la préparation des élections dans les organismes HLM du département qui auront lieu en 2026, qui pèseront dans la représentativité, aussi bien locale que nationale.

Le développement va continuer avec la mise en place de permanences à l'Union Locale de Bourgoin-Jallieu.

Yves ZARB, Serge CROSIO et Sylvie MENOT ont respectivement été réélus Président, Secrétaire général et trésorière. 6 membres du bureau ont également été élus pour aider au développement.



## 2025 : quels changements pour les consommateurs ?

**AFOC : en 2025, plusieurs changements impacteront les consommateurs**

- 1. Heures creuses pour l'électricité** : la Commission de régulation de l'énergie va revoir la répartition des heures creuses de l'électricité. Ces tarifs attractifs, proposés en soirée et durant la nuit, seront déplacés en pleine journée durant l'été, moment où la consommation est aujourd'hui faible au regard de la production.
- 2. Contrats d'assurance obsèques plus clairs et devis funéraires plus simples** : d'ici juillet 2025, les contrats d'assurance obsèques devront inclure des tableaux détaillant les éléments clés comme les modalités de paiement et la durée. À partir du 1er juillet 2025, les opérateurs funéraires devront utiliser un nouveau format de devis-type plus clair afin de faciliter la comparaison des prix.
- 3. Nouveaux contrats de permis de conduire** : depuis le début de l'année, les auto-écoles doivent utiliser un nouveau modèle de contrat pour le permis B qui a été toiletté pour renforcer l'information et la protection des élèves.
- 4. Produits plus sûrs** : le nouveau règlement européen sur la sécurité générale des produits, en vigueur depuis le 13 décembre 2024, vise à renforcer la sécurité des produits non alimentaires vendus en magasin et en ligne, qu'ils soient neufs ou d'occasion. Les entreprises doivent mettre en place des procédures pour s'assurer de la sûreté des produits qu'elles produisent, importent ou vendent. Elles doivent tenir un registre de leurs fournisseurs et revendeurs afin de rappeler plus aisément les éventuels produits dangereux. Si un produit se révèle dangereux, elles doivent adopter immédiatement des mesures correctives et en informer les autorités et les consommateurs. Enfin, outre les modalités de rappel ou de retrait de produits qui évoluent, les droits des consommateurs à une réparation, un remplacement ou un remboursement ont été renforcés.
- 5. Indice de durabilité** : un indice de durabilité a été introduit depuis le 8 janvier pour les téléviseurs et à compter du 8 avril prochain pour les lave-linges, fournissant des informations sur la durabilité des produits. Cet indice devra être apposé, sous la forme d'un pictogramme coloré représentant un sablier. L'indice de durabilité sera plus complet que l'indice de réparabilité créé en 2021. Il intégrera obligatoirement deux familles de critères : la réparabilité et la fiabilité. Par exemple, il sera désormais possible de connaître le niveau de résistance à l'usure d'un produit. Un troisième critère sera quant à lui applicable à certaines catégories de produits : l'amélioration logicielle.
- 6. Nouvelles étiquettes énergétiques pour smartphones et tablettes** : à partir du 20 juin 2025, les smartphones et tablettes devront afficher une nouvelle étiquette énergétique, incluant la réduction de la capacité de la batterie, la résistance aux chutes, l'indice de réparabilité, et plus encore.
- 7. Des virements bancaires instantanés et gratuits** : les banques ont l'obligation depuis le 8 janvier 2025, de proposer à leurs clients, consommateurs et entreprises, un service de réception des virements instantanés, et au plus tard le 8 octobre 2025, un service d'émission de ces virements instantanés. Ces services, permettant l'exécution de transferts de fonds en euros quasiment en temps réel à travers l'Union européenne, devront être proposés sans frais supplémentaires par rapport au virement classique.

Pour en savoir plus : [site officiel du ministère de l'Economie](#)



# PERMANENCES JURIDIQUES



## PERMANENCES JURIDIQUES

### DEFENSE DES SALARIES DU PRIVE ET DU PUBLIC

En collaboration avec le cabinet de Laure Germain-Phion & Laure Jacquemet, les permanences juridiques se tiennent dans les locaux de l'UD, à la Bourse du Travail de Grenoble ou par téléphone.

**TOUS LES MERCREDIS MATINS**

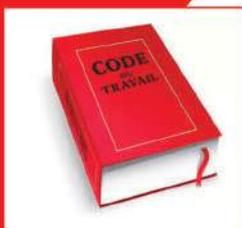
Permanences sur rendez-vous :

- Contactez l'UD au 04 76 09 76 36
- Adressez un mail à [udfo38@fo38.fr](mailto:udfo38@fo38.fr)

*Ces rendez-vous sont réservés aux adhérents à jour de leur cotisation*

**FO** Isère  
*la force syndicale*

# PERMANENCES DES DÉFENSEURS SYNDICAUX



## PERMANENCES DES DEFENSEURS SYNDICAUX

Le défenseur syndical a pour fonction d'assister ou de représenter les salariés face à leur employeur.

**TOUS LES VENDREDIS DE 9H A 16H  
A L'UNION DEPARTEMENTALE  
DE GRENOBLE**

Permanences uniquement sur rendez-vous :

- Contactez l'UD au 04 76 09 76 36
- Adressez un mail à [udfo38@fo38.fr](mailto:udfo38@fo38.fr)

**FO** Isère  
*la force syndicale*

# Les formations

		FORMATIONS 2025		
DATES	THÈMES	ORGANISMES	LIEUX	TYPE DE PARTICIPANTS
Du 23 au 24 janvier	FUTURS CANDIDATS AU CONSEIL DES PRUD'HOMMES	IES	Grenoble	PRIVE
Du 10 au 14 février	FO 1er NIVEAU	CFMS	Grenoble	PRIVE-PUBLIC
Du 18 au 20 Mars	Travail et Handicap	secteur handicap confédération	Grenoble	PRIVE
Du 07 au 11 Avril	FO 1er NIVEAU	CFMS	Bourgoin-jallieu	PRIVE-PUBLIC
Du 07 au 09 avril	CONNAITRE SES DROITS 2	IES	Grenoble	PRIVE
Du 05 au 07 mai	CONNAITRE SES DROITS 1	CFMS	Grenoble	PRIVE
Du 12 au 16 mai	FO 1er NIVEAU	CFMS	Vienne	PRIVE-PUBLIC
Du 19 au 21 mai	SANTE AU TRAVAIL	IES	Grenoble	PRIVE
Du 11 au 13 juin	JE NEGOCIE	CFMS	Grenoble	PRIVE-PUBLIC
Du 16 au 20 juin	SSCT / CSSCT	CFMS	Grenoble	PRIVE
Du 23 au 27 juin	FO 1er NIVEAU	CFMS	Grenoble	PRIVE-PUBLIC
Du 15 au 19 septembre	CSE	CFMS	Grenoble	PRIVE
Du 23 au 25 septembre	CONNAITRE SES DROITS 1	CFMS	Grenoble	PRIVE
Du 06 au 10 octobre	FO 1er NIVEAU	CFMS	Grenoble	PRIVE-PUBLIC
Du 03 au 07 novembre	FONCTIONNEMENT ET COMMUNICATION DU SYNDICAT	CFMS	Grenoble	PRIVE-PUBLIC
Du 24 au 28 Novembre	FO 1er NIVEAU	CFMS	Bourgoin-jallieu	PRIVE-PUBLIC
Du 02 au 04 décembre	Je négocie	CFMS	Grenoble	PRIVE-PUBLIC

Pour information, nous avons demandé d'autres dates pour les formations CSSCT, à noter également que l'on peut organiser des formations CSE et CSSCT à la demande ( minimum 8 personnes par groupe)

## Formation FO 1er niveau (anciennement 'formation Découverte FO') du 10 au 14 février

Cette première formation de 5 jours s'adresse aux adhérents qui manifestent un intérêt pour l'action syndicale. Dans une ambiance studieuse et conviviale, les camarades ont fait part de leur expérience syndicale au sein de leur entreprise. Ils ont pu mieux comprendre le rôle et la place du syndicat sur leur lieu de travail et dans la société. L'objectif est aussi de leur donner envie de militer et, si ce n'est pas déjà le cas, d'occuper une fonction syndicale.

Denis, participant au stage, témoigne : « Cette formation m'a permis d'apprendre l'histoire du mouvement syndical et de mieux comprendre la place de FO, ses valeurs et ses luttes dans notre société. Faire ce stage, c'est une première étape importante pour s'engager dans le syndicalisme. »



# FO

Communiqué de presse

**« Pain, Paix, Liberté ! »**

Lors de son « Adresse aux français », le Président de la République a voulu alerter la population sur les bouleversements géopolitiques au niveau international et les menaces qui pèsent sur la sécurité de notre pays et sur la paix.

FO veut rappeler son attachement indéfectible à la paix et à l'expression « Pour le pain, la paix, la liberté » qui rappelle l'engagement historique de FO, incarné dès ses origines par son fondateur Léon Jouhaux, prix Nobel de la paix en 1951.

Ce discours alarmiste et inquiétant, à plus d'un titre, voudrait nous inviter à reconsidérer l'ensemble de nos politiques publiques et met l'accent sur un effort budgétaire sans précédent à réaliser donnant la priorité à la défense et au réarmement.

Pour FO, les nouvelles priorités budgétaires ne doivent en aucun cas conduire à plus d'austérité pour des politiques aussi essentielles que l'enseignement, la santé, la sécurité sociale (qui fête ses 80 ans cette année), la solidarité ou les droits sociaux. FO souligne que les politiques économiques menées depuis de trop nombreuses années ont conduit à affaiblir notre tissu productif et industriel, notre appareil de formation et nos services publics.

FO ne saurait accepter que les salariés soient contraints à des efforts et des sacrifices alors que des moyens budgétaires peuvent être mobilisés dans la manne des aides publiques versées aux entreprises, sans contrôle ni conditions, dans la lutte contre l'évasion fiscale ou dans la taxation des dividendes, dont le montant atteint des niveaux records, de près de 100 milliards d'euros en 2024.

Sans être indifférente à la sécurité de la nation, FO ne veut participer ni à l'instrumentalisation, ni à l'intégration des organisations syndicales de salariés dans une économie de guerre, synonyme de renoncement et d'abandon des revendications des travailleurs.

FO dénonce les postures va-t'en guerre et toute escalade guerrière, d'où qu'elles viennent, et continue d'appeler à une résolution pacifique de tous les conflits dans le respect du droit international avec un engagement des autorités françaises en ce sens.

Paris, le 6 mars 2025

# FORCE OUVRIERE